

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

MECANICIEN D'ENTRETIEN AUTOMOBILE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE : 25 10 35 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 mars 2017,
sur avis conforme du Conseil général**

MECANICIEN D'ENTRETIEN AUTOMOBILE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de mécanicien d'entretien automobile.

Le mécanicien d'entretien automobile réalise une partie des opérations (contrôle, remplacement, réglage...) liées :

- ◆ aux entretiens,
- ◆ aux réparations courantes,
- ◆ à la préparation au contrôle technique,
- ◆ à la préparation de la livraison d'un véhicule neuf,

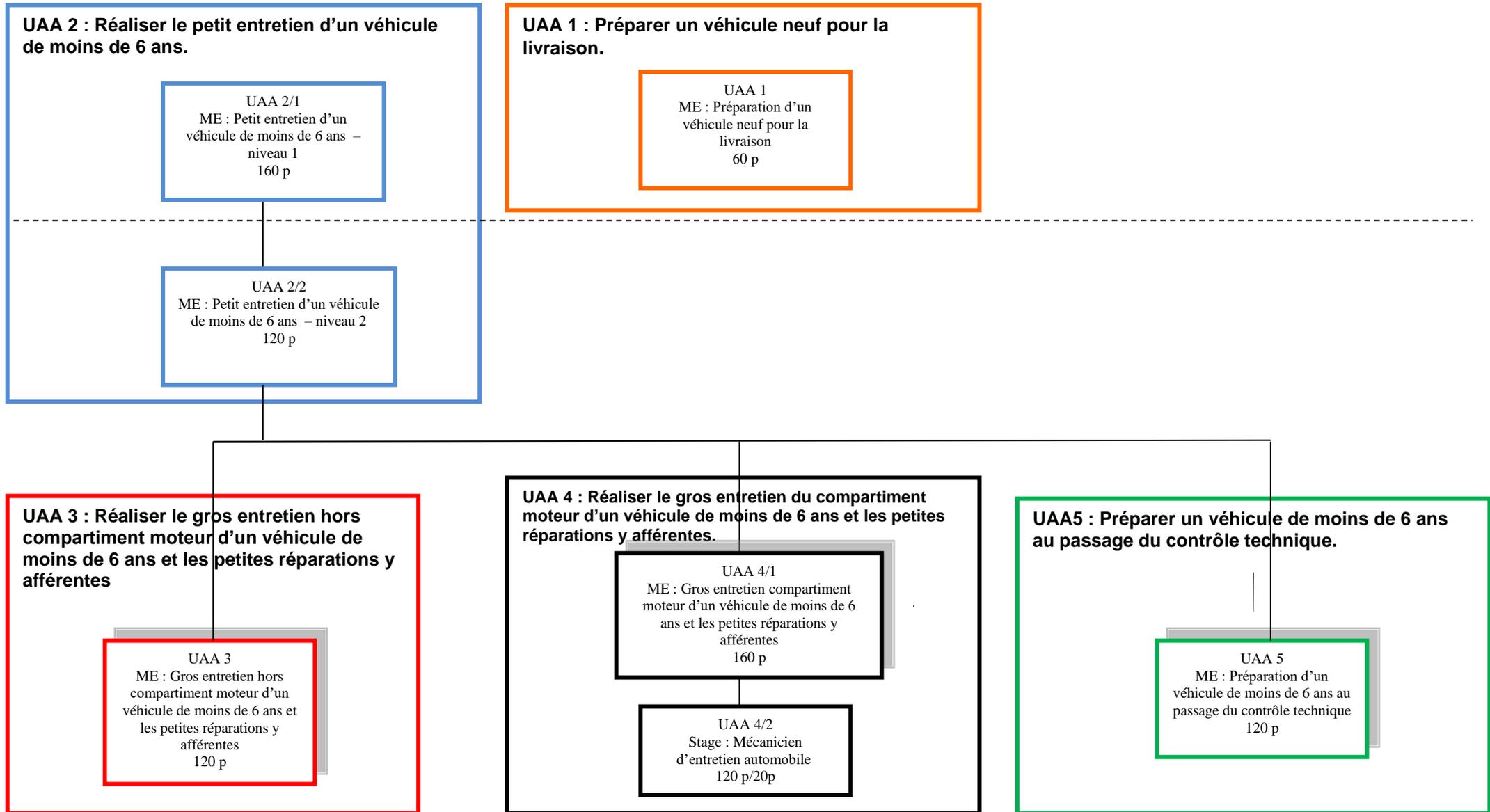
de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers de maximum 6 ans d'âge.

Le profil de formation de « Mécanicien d'entretien automobile », élaboré dans le cadre des travaux du SFMQ et approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, le 25 avril 2013 a servi de référence pour fixer le contenu des divers dossiers pédagogiques de cette section.

2. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de « Mécanicien d'entretien automobile » correspondant au certificat de qualification de « Mécanicien/Mécanicienne d'entretien automobile » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : MECANICIEN D'ENTRETIEN AUTOMOBILE



Epreuve Intégrée de la Section : Mécanicien d'entretien automobile 40 p / 40 p

4. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	Correspondances UAA	Points ECVET
Mécanicien d'entretien automobile : Préparation d'un véhicule neuf pour la livraison	ESIT	25 10 28 U11 D1		60	205	UAA 1	10
Mécanicien d'entretien automobile : Petit entretien d'un véhicule de moins de 6 ans - niveau 1	ESIT	25 10 29 U11 D1		160	205	UAA 2/1	20
Mécanicien d'entretien automobile : Petit entretien d'un véhicule de moins de 6 ans - niveau 2	ESST	25 10 30 U21 D1		120	205	UAA 2/2	
Mécanicien d'entretien automobile : Gros entretien hors compartiment moteur d'un véhicule de moins de 6 ans et les petites réparations y afférentes	ESST	25 10 31 U21 D1	X	120	205	UAA 3	25
Mécanicien d'entretien automobile : Gros entretien compartiment moteur d'un véhicule de moins de 6 ans et les petites réparations y afférentes	ESST	25 10 32 U21 D1	X	160	205	UAA 4/1	35
Stage : Mécanicien d'entretien automobile	ESST	25 10 34 U21 D1		120/20	205	UAA 4/2	
Mécanicien d'entretien automobile : Préparation d'un véhicule de moins de 6 ans au passage du contrôle technique	ESST	25 10 33 U21 D1	X	120	205	UAA 5	30
Epreuve intégrée de la section : Mécanicien d'entretien automobile	ESSQ	25 10 35 U22 D1		40/40	205		

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	900
B) nombre de périodes professeur	800